



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version actualisée et en vigueur au 1^{er} juillet 2022

ARTICLE 1 – Champ d'application.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à tout achat des Services proposés par PURNATA YOGA (« le Prestataire ») à toute personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le champ de son activité professionnelle (« les Clients ou le Client »). Le Prestataire a pour activité principale l'enseignement du Yoga et de pratiques associées au Yoga. Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client qui lui en fait la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct ou via un support papier, les Services suivants : Les « Services » désignent l'ensemble des cours de Yoga, de Pilates et connexes en présentiels et/ou à distance, individuels ou collectifs commercialisés par Le Prestataire. Les caractéristiques principales des Services commercialisés, sont présentées sur le site internet ainsi que sur l'ensemble des supports commerciaux du Prestataire. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix ainsi que l'achat d'un Service sont de la seule responsabilité du Client. Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Etant précisé que seules les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la validation de la commande sont applicables au Client. Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

PURNATA YOGA

45 Impasse Lavoisier – ZA de l'Estagnol – La Moutonne
83260 LA CRAU

Pour l'ensemble des questions relatives à l'exécution des Services commandés, le Client pourra contacter le Prestataire soit par téléphone, au 06.87.38.56.06 et/ou 06.75.94.42.49 (numéros non surtaxés), soit par mail, à l'adresse suivante purnata.yoga@gmail.com

ARTICLE 2 – Réservation des cours

Le Client devra impérativement réserver les Services commercialisés par le Prestataire, avant de se rendre dans son établissement. Les réservations se font : soit par téléphone au 06.87.38.56.06 et/ou 06.75.94.42.49 ; soit directement à l'accueil de l'établissement du Prestataire ; soit sur le site internet www.purnata-yoga.com. Le Client indiquera les Services qu'il souhaite réserver. Lorsque le Client réservera par téléphone ou directement à l'accueil, le Prestataire communiquera au Client le créneau horaire au cours duquel les

Services seront réalisés. Lorsque le Client souhaite commander un Service par l'intermédiaire du site internet du Prestataire, le Client devra créer un compte utilisateur en remplissant les informations obligatoires demandées. Si le client a déjà un compte utilisateur, il devra indiquer son identifiant et son mot de passe dans les espaces prévus à cet effet avant de pouvoir commander. L'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente. Toute commande passée sur le site internet www.purnata-yoga.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail. Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 48 heures au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés, après signature par le Client d'un devis spécifique et ajustement éventuel du prix. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. L'inscription aux cours des différents types de Yoga, de Pilates et d'activités connexes proposés par le Prestataire est ouverte à tous les niveaux de pratiquants hormis pour les cours de Yoga intégral et de Vinyasa 2 et Kundalini tantra yoga qui nécessitent au minimum 2 ans de pratique préalable. Les réservations de cours récurrents seront mises en place par le Prestataire après demande explicite et justifiée de l'élève. Ces inscriptions récurrentes n'ont pas vocation à être annulée et implique donc un engagement de l'élève. Le nombre de place au sein des locaux du Prestataire est limité pour des raisons sanitaires et de sécurité. Le Client a la possibilité de s'inscrire pour suivre le cours en ligne par l'intermédiaire de la plateforme ZOOM. Le Client est informé par le Prestataire que la pratique par l'intermédiaire de la plateforme ZOOM nécessite de la part du Client d'avoir une expérience et une maîtrise du Yoga et/ou du Pilates. L'inscription aux ateliers et stages est ouverte à tous les pratiquants de la discipline ou autre, dans la limite du niveau précisé dans le descriptif de l'atelier ou des places disponibles. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du planning de réalisation des Services commercialisés.

ARTICLE 3 – Tarifs applicables

Les Services commercialisés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Les tarifs s'entendent nets et HT (exonération de TVA conformément aux dispositions de l'article 261 du CGI). Une facture est établie par le Prestataire à chaque paiement et sera disponible sur l'espace adhérent du Client sur le site internet du Prestataire. Le Client pourra bénéficier d'une réduction de 15% sur les formules d'abonnements, dès lors qu'il justifiera d'une carte d'étudiant en cours de validité ou d'une attestation pôle emploi en cours de validité indiquant qu'il est en situation de chômage. Conformément aux dispositions de l'article L.112-1 du Code de la consommation, le Client est informé des tarifs des Services

commercialisés par voie d'affichage au sein des locaux du Prestataire ainsi que sur son site internet.

ARTICLE 4 – Vente à distance – Hors établissement et à la suite d'un démarchage téléphonique – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (QUATORZE) à compter de la date de sa commande conclue à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs à supporter de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du Client et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit à rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet www.purnata-yoga.com, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Vendeur, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à PURNATA YOGA – 45 Impasse Lavoisier – ZA de l'Estagnol – La Moutonne 83260 LA CRAU ou par mail mentionnant la commande concernée par cette rétractation. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés sera remboursé. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours au plus tard à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du client.

ARTICLE 5 – Annulation de commande de la part du Client

Toutes les demandes d'annulation formulées par le Client concernant des commandes autres que celles conclues à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, devront impérativement être adressées au Prestataire à l'adresse suivante purnata.yoga@gmail.com. L'annulation prendra effet à compter de la date de réception de la demande par l'autre partie. Les demandes d'annulation devront intervenir au plus tard avant la date de réalisation des Services commandés. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours au plus tard à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du client.

ARTICLE 6 – Annulation des Services commandés de la part du Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler les Services commandés si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Dans une tel cas, un remboursement du prix versé par le Client sera effectué par le Prestataire au *pro rata temporis* des heures déjà réalisées. Les Services annulés ne seront pas déduits des abonnements et/ou des cartes de cours. Par ailleurs, en cas d'absence d'un professeur (« Intervenant »), un cours de substitution d'une autre discipline pourra être proposé. Si un Intervenant, ne peut plus animer son cours, le Prestataire fera de son mieux pour trouver un remplaçant temporaire ou définitif. En cas d'impossibilité de trouver un remplaçant, le Prestataire se réserve le droit de supprimer le cours définitivement. Le Prestataire se réserve le droit de remplacer ses Intervenants. Dans les cas où un Intervenant quitte les effectifs du Prestataire, qu'elle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 7 – Modalités de règlement

Le Client pourra régler le Prestataire en ayant recours aux modes de paiement sécurisés suivants : par carte bancaire (ou Nuapay) uniquement sur le site internet du Prestataire ou par chèque bancaire établis à l'ordre du Prestataire (PURNATA YOGA) ou par espèce. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à sa réception par le Prestataire. Aucun

frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client, si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

ARTICLE 8 – Cartes et abonnements

Les Services commercialisés par le Prestataire sont proposés sous la forme de cours à l'unité, de carte de découverte, carte cadeau, carte « 10 cours » ou d'abonnement mensuel, trimestriel, quadrimestriel et dix mois. Le Client reconnaît avoir été informé par le Prestataire que les cartes et autres abonnements souscrits sont nominatifs, non-remboursables, non-échangeables et valables uniquement pour la période souscrite. Par ailleurs, le Prestataire informe le Client que la date d'expiration des cartes et abonnements n'est pas modifiable.

ARTICLE 9 – Attestation sur l'honneur.

Le Client déclare sur l'honneur qu'il ne souffre d'aucune pathologie, blessure, ou inaptitude de nature à l'empêcher de pratiquer les Services commercialisés par le Prestataire. Le Client déclare également sur l'honneur que sa constitution physique et plus généralement son état de santé lui permettent de pratiquer les Services commercialisés par le Prestataire. Le Client reconnaît également que la pratique du Yoga, du Pilate et des activités connexes commercialisées par le Prestataire peut comporter des risques qui sont expressément acceptés par le Client.

ARTICLE 10 – Modalités de fourniture des Services commandés

Le Prestataire est un centre de yoga ainsi qu'un organisme de formation professionnelle, spécialisé dans le domaine du Yoga. Le Prestataire développe, propose et dispense des cours collectifs, ainsi que des actions de formations en présentiel. Le Prestataire commercialise toute une gamme de Services détaillée au sein de son catalogue. Le Prestataire fournira les Services commandés par le Client au sein de ses locaux sis 45 Impasse Lavoisier – ZA de l'Estagnol – La Moutonne – 83260 LA CRAU. Les Services commandés seront fournis à la date indiquée expressément sur le planning disponible sur le site internet du Prestataire. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Le Prestataire fournira au Client uniquement les Services commandés. Le Prestataire devra fournir les Services commandés dans le respect des dispositions contenues au sein des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 11 – Sous-traitance lors de la réalisation des services commercialisés

Le Client autorise expressément le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Services commandés à tout tiers Sous-traitant de son choix. L'achat et la réservation par le Client des Services visés et commercialisés par le Prestataire impliquent l'acceptation par le Client de la sous-traitance et des conditions générales de services du Sous-traitant. Il appartient au Prestataire de s'assurer que le Sous-traitant choisi présente les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

ARTICLE 12 – Actualisation des Services commercialisés

Le Client est informé que le Prestataire se réserve le droit, en fonction des nécessités commerciales et des évolutions techniques, de rajouter ou de supprimer des Services de son site internet et de l'ensemble de ses documents commerciaux. Le Client est également informé que le Prestataire pourra modifier la

composition ou les caractéristiques des Services commercialisés afin de prendre en compte des évolutions techniques ou légales, sans pour autant qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée à ce titre. Les droits d'utilisation et d'exploitation concédés sur les Services commandés par le Client, sont soumis au respect par le Client, des différents droits de propriété intellectuelle protégeant lesdits Services. A défaut de respect de ces droits, le Client est informé que le Prestataire a la possibilité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire cesser les troubles constatés.

ARTICLE 13 - Propriété intellectuelle et droits d'auteur.

Le Prestataire jouit de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services commercialisés au sein de son catalogue, ainsi que sur l'ensemble des supports pédagogiques. Par conséquent, le Client s'interdit donc de toute reproduction ou exploitation desdits supports pédagogiques, sans l'autorisation expresse, écrite, et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Le Client s'interdit également de transmettre à un concurrent du Prestataire, les supports pédagogiques. Le Client s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits d'auteur attachés aux Services commercialisés par le Prestataire. À ce titre, le Client s'engage à ne pas supprimer ou altérer la mention du Copyright figurant sur tout document de quelque nature que ce soit sur lesquels cette mention apparaît. En application de l'article L121-1 du Code de la propriété le Client s'engage à respecter la procédure de sérialisation ou toute autre méthode mise en place par le Prestataire pour la protection de ses Services commercialisés et des supports pédagogiques. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisés par le Prestataire pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Toute infraction à la présente clause entrainera dès sa constatation, obligation pour le Client de verser au Prestataire une indemnité à titre de clause pénale d'un montant de 10.000 € (dix mille euros), sans exclure la poursuite de l'entière réparation de son éventuel préjudice.

ARTICLE 14 - Garanties.

Le Prestataire garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de commercialiser les Services de son catalogue. Le Prestataire garantit que les Services fournis en exécution des présentes Conditions Générales de Vente ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante. Le Prestataire garantit le Client contre toute action en contrefaçon qui pourrait être intentée à son encontre par toute personne physique ou morale se prévalant d'un droit de propriété intellectuelle portant sur les Services. Le Prestataire prendra à sa charge l'ensemble des condamnations au principal, frais et accessoires auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive condamnant le Client pour contrefaçon.

ARTICLE 15 – Règlement intérieur

Le Client déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Prestataire affiché au sein de ses locaux et remis en même temps que les présentes Conditions Générales de Ventes. Le Client déclare avoir pleinement conscience de la nécessité de respecter l'ensemble des règles présentes au sein du règlement intérieur. Le Prestataire pourra mettre un terme à la réalisation des Services commandés dès lors que le Client ne respectera pas les règles mentionnées dans le règlement intérieur.

ARTICLE 16 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de deux mois, les

présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour Imprévision ».

ARTICLE 17 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 15 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

ARTICLE 18 – Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi. Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance. Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi. Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

ARTICLE 19 - Documents annexes

De convention expresse, tous les documents annexés aux présentes Conditions Générales de Ventes font partie intégrante et forment, avec celles-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties. Le Client devra à la fin du contrat, restituer au Prestataire l'ensemble des documents annexés.

ARTICLE 20 – Assurance

Dans le cadre de son activité, le Prestataire informe le Client avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MACIF (contrat n°13344771). Cette assurance garantie les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que le Prestataire peut encourir à l'égard des tiers pour les dommages corporel, matériels et immatériels dont il serait directement responsable. Le Client est invité à souscrire une assurance responsabilité civile personnelle le couvrant pour l'ensemble des dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait pendant la réalisation des Services commandés auprès du Prestataire. Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, le Prestataire informe le Client de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Le Prestataire informe également le Client de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

ARTICLE 21 - RGPD

Les informations personnelles collectées par le Prestataire via le formulaire de contact de son site internet, ou via la création d'un Espace Client sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et la gestion et le traitement des commandes. Les formulaires de recueil des données indiquent par un astérisque la ou les informations dont la collecte est indispensable à la bonne exécution de la commande. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire et au plus tard 5 années après la cessation des relations contractuelles ou s'il existe une procédure judiciaire en cours à cette date, à la fin du litige. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés du Prestataire, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés au Prestataire par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Les données personnelles ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, en écrivant au Prestataire : PURNATA YOGA, 45 Impasse Lavoisier, ZA de l'Estagnol, La Moutonne – 83260 LA CRAU. Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci à la possibilité d'indiquer ou de modifier son choix lors de la finalisation de sa commande, ou en contactant le Prestataire dans les conditions évoquées ci-avant. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr) et consulter la Page de Confidentialité du Fournisseur disponible sur son Site Internet.

ARTICLE 22 – Droit applicable – Langue – Médiation – Jurisdiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture de Services conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences, et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis au tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. Art. L. 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 23 – Information précontractuelle – Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande ou à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes : - les caractéristiques essentielles du Service ; - le prix des Services et des éventuels frais annexes ; - en l'absence d'exécution immédiate des Services commandés, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ; - les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ; Le fait pour une personne physique, d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

